

Céline FOISSAC Lacombe

1611 route de Niaudon
46220 Prayssac

Siret : 431 298 025 00013

APE : 0121Z

Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA**

GASTON RENÉ JUSTIN DAJEAN

NIR : 1 89 11 46 042 013 40

Emploi : **Ouvrier Agricole**

Date d'entrée : **19/01/2026**

Date de sortie : **31/01/2026**

Palier : **Palier 1**

Coefficient hiérarchique : **120**

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

BULLETIN DE SALAIRE

Du 19/01/2026 au 31/01/2026

N° 12_1770012930350_BS_DAJEAN_19012026_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

Mr GASTON RENÉ JUSTIN DAJEAN
160 Rue du Cadillo
46150 Labastide-du-Vert

Page 1/1

Nb de jours travaillés : **6** et Nb de jours d'absence : **4**

	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Salaire de base	13,20	x	39,00	514,80
Heures normales 1			39,00	
Nombre total d'heures				
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	514,80	x	10,00	51,48
Rémunération totale brute				566,28
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé	566,28			6,29
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès				
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	566,28	x	0,40	2,27
Sécurité Sociale Plafonnée	566,28	x	6,90	39,07
Complémentaire T1	566,28			27,12
Formation	566,28	x	0,01	0,06
CSG non imposable à l'IR	561,36	x	6,80	38,17
CSG imposable à l'IR	561,36	x	2,40	13,47
CRDS imposable à l'IR	561,36	x	0,50	2,81
Total des cotisations et contributions obligatoires				129,26
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				437,02
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 437,02

Montant net imposable : 453,30

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 453,30 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 437,02

payé par virement

Cumul depuis le début du contrat et pour l'année fiscale liée au versement

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 453,30 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de versement : 02/02/2026

02/02/26

